



Litige avec copropriete et syndic

Par **corbucci**, le **30/01/2010** à **11:15**

Bonjour, je viens d'acheter une studette destinée à la location située au rdc d'un immeuble ancien. Le règlement de copropriété prévoit une tolérance de stationnement distribuée à 14 copropriétaires dans le jardin de l'immeuble. Un emplacement est situé à 2 mètres de la porte-fenêtre de ma studette. Existe-t-il une loi qui prévoit une distance minimum, le véhicule garé assombrit et pollue, et ma locataire s'en plaint. J'ai également un problème avec un mur extérieur mitoyen fissuré et dégradé qui me paraît être source d'infiltration et d'humidité. (expertise en cours); Peut-on entamer une procédure contre sa copropriété ? Merci de votre réponse. Isabelle